

PENSION 2019-2020

2^{ème} enfant

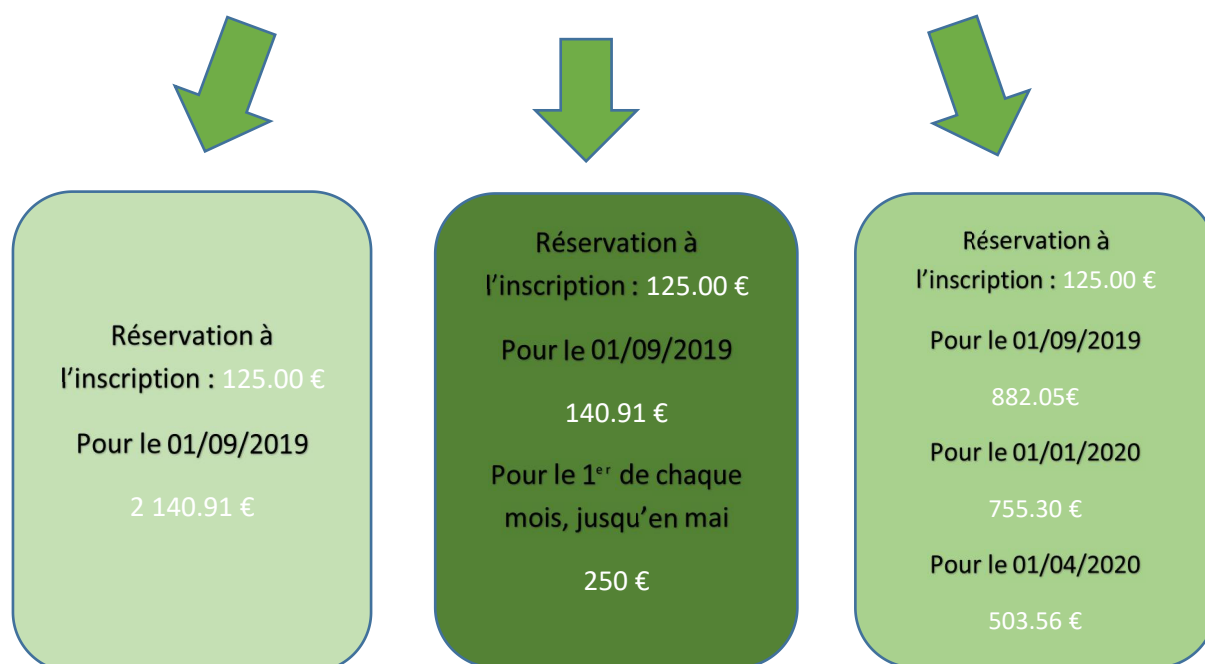
Veillez trouver ci-dessous les différents montants fixés par Monsieur le Ministre Jean-Claude MARCOURT, en matière de pension d'internat pour l'année académique 2019-2020.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Tarif 2^{ème} enfant

Montant annuel : 2 265.91 €

Montant journalier : 12.59€



ATTENTION :

- Pas de paiement en juin 2020.
- Tout départ anticipatif est une rupture de contrat, ce départ donnera lieu à un calcul de pénalité.
- Les rappels de non-paiement se feront par voie recommandée, les frais postaux vous seront facturés.

IBAN : BE10-0912-1204-9204

BIC : GKCCBEBB